



2025-07

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE  
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

POUR : 7  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

### **OBJET : désignation des délégués aux organismes et commissions extérieurs**

**L'an deux mille vingt-cinq**

**Le : dix sept mars à 18 heures 30**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session exceptionnelle au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame le Maire**

**Date de la convocation : le 13 mars 2025**

**PRÉSENTS :** VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, MAS Claude, CHOUPAC Gérard, DECOR Mary, GLEIZES Julien, VERMER Josianne.

**EXCUSES/ABSENTS :** CARRERE Nathan, FRAISSE Yves

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur Claude MAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants auprès des différents organismes et commissions extérieurs.

#### **1/ SIVU PIEMONTE MINERVOIS ( 2 titulaires et 1 suppléant)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité pour représenter la Commune de AIGNE au sein du SIVU Piémont Minervois :

- Titulaires → Gilles SEGUY
- Titulaire → Dominique VIDAL
- Suppléant → Julien Gleizes

#### **2/ SIVU DU HAUT MINERVOIS (3 titulaires et 3 suppléants)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité pour représenter la Commune de AIGNE au sein du SIVU Haut Minervois :

- Titulaires → Gilles SEGUY
- Titulaire → Julien GLEIZES

- Titulaire → Mary DECOR
- Suppléant → Claude MAS
- Suppléant → Gérard CHOUPAC
- Suppléant → Nathan CARRERE

**3/ SIVU CASERNE DES POMPIERS FONTAIGOUS ( 1 titulaire et 1 suppléant)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité pour représenter la Commune de AIGNE au sein du SIVU Caserne des Pompiers Fontaigous :

- Titulaire → Mary DECOR
- Suppléant → Claude MAS

**4/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL ALIMENTATION EAU POTABLE (2 titulaire et 1 suppléant)**

- Titulaire → Dominique VIDAL
- Titulaire → Gilles SEGUY
- Suppléant → Julien GLEIZES

**5/ SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE (1 titulaire et 1 suppléant)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité pour représenter la Commune de AIGNE au sein du SMAC :

- Titulaire → Dominique VIDAL
- Suppléant → Julien GLEIZES

**6/ SYNDICAT HERAULT ENERGIES (1 titulaire et 1 suppléant)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité pour représenter la Commune de AIGNE au sein du Syndicat Mixte Hérault Énergies :

- Titulaire → Dominique VIDAL
- Suppléant → Gérard CHOUPAC

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire  
Pour être publiée et déposée auprès  
de la Préfecture de MONTPELLIER  
A AIGNE, le



Le Maire, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Claude MAS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).